

Présent! ***pour le Québec***

DE LA SUITE DANS LES IDÉES
PROPOSITION PRINCIPALE 2008



TABLE DES MATIÈRES

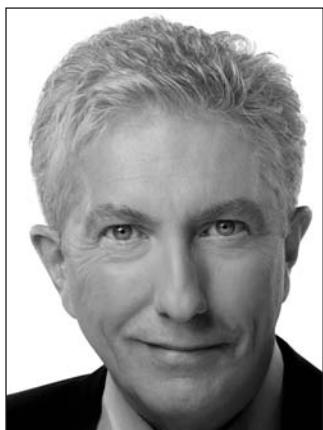
MOT DU PRÉSIDENT	4
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION : OTTAWA DOIT PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES	7
A. LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET FINANCIERS DE LA NATION QUÉBÉCOISE	9
B. L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE	11
C. LES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE : RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE AU PÉTROLE	15
D. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE	19
E. LES VALEURS SOCIALES DE LA NATION QUÉBÉCOISE	22
F. LES VALEURS ET LES INTÉRÊTS DE LA NATION QUÉBÉCOISE DANS LE MONDE	24

MOT DU PRÉSIDENT

Chères amies, chers amis,

À Ottawa, la nation québécoise a été très longtemps absente des préoccupations du Parlement canadien, le Québec ayant été relégué au rang de simple région canadienne, de province comme les autres. Au cours des ans, le Bloc Québécois a tenté à plusieurs reprises de faire reconnaître la nation québécoise par la Chambre des communes. À l'automne 2006, alors que les circonstances étaient favorables, nous avons forcé le jeu et les trois partis canadiens ont finalement reconnu ce qui était pour nous une évidence.

Il va sans dire que sans la présence du Bloc Québécois à Ottawa, le Québec aurait attendu indéfiniment une telle reconnaissance. Les partis canadiens aimeraient sans doute que cette reconnaissance demeure symbolique, mais ils ont l'obligation politique et morale de la traduire dans les faits et dans les gestes.



Cette Proposition principale, que je vous invite à bonifier, décrit les gestes que le gouvernement fédéral doit poser afin de traduire dans ses lois et ses programmes la reconnaissance de notre nation.

Le Québec a une identité, des valeurs et des intérêts qui lui sont propres et le Bloc Québécois est le seul parti à Ottawa en mesure de les promouvoir. À Ottawa, les autres partis sont canadiens, tandis que nous sommes la seule formation politique québécoise. Nous avons donc un rôle crucial à jouer comme unique défenseur possible de cette identité, de ces valeurs et de ces intérêts qui nous sont propres. À Ottawa, le Bloc Québécois est le seul parti présent pour le Québec.

Nous avons conçu cette Proposition principale en tenant compte des limites réalistes d'un tel exercice. En effet, pour permettre au Québec **toutes** les prérogatives d'une nation libre, il n'y a pas d'autre avenue que la souveraineté. C'est la raison pour laquelle la promotion de la souveraineté demeure notre tâche la plus importante.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gilles Duceppe". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Gilles Duceppe
Président et chef du Bloc Québécois

AVANT-PROPOS

Le Bloc Québécois a pour objectif de faire du Québec un pays souverain. Seul parti politique québécois à Ottawa, il est de ce fait l'unique défenseur possible de l'identité, des valeurs et des intérêts du Québec au niveau fédéral. À Ottawa, le Bloc Québécois est le seul parti exclusivement présent pour le Québec.

Cette Proposition poursuit le travail de réflexion des Congrès du Bloc Québécois de 2000, 2003 et 2005.

En 2000, le programme du Bloc Québécois portait sur la citoyenneté. Les membres du parti ont alors adopté une série de propositions visant à définir la nation québécoise et à reconnaître l'apport aussi bien des nouveaux arrivants que des nations autochtones et de la minorité anglophone. Ces travaux et ce programme étaient alors d'avant-garde, comme on peut le constater à l'heure actuelle avec les débats animés qui ont cours sur l'identité québécoise.

En 2003, le programme portait sur les enjeux auxquels la nation québécoise faisait face en entrant dans le 21^e siècle. Les membres du parti ont alors adopté des propositions portant sur la démocratie, la liberté, le défi démographique, le développement durable, la mondialisation et les relations internationales du Québec. Encore une fois, avec ce programme, le Bloc Québécois discutait des grandes questions qui allaient être centrales dans le débat politique des années suivantes.

En 2005, le programme portait sur ce que pourra être le Québec souverain, en particulier dans les domaines qui sont actuellement de compétence fédérale. Les membres ont alors adopté des propositions qui montraient concrètement ce que la souveraineté permettra de faire en matière de démocratie, d'économie, de finances publiques, d'environnement, de développement social, de politique étrangère et de défense.

Toutes ces propositions dûment adoptées par les membres du Bloc Québécois demeurent valables aujourd'hui. Les membres du parti continuent de défendre ces principes et ces propositions.

Ce sont ces principes et ces propositions qui ont permis au Bloc Québécois de s'assurer de la présence des consensus québécois sur le déséquilibre fiscal, sur la place du Québec dans le monde, sur le programme québécois de congés parentaux, les besoins et les réalités des régions et de l'économie québécoises, ainsi que sur les questions des jeunes contrevenants, du registre des armes à feu et des projets de réforme du Sénat ou de diminution du poids du Québec à la Chambre des communes.

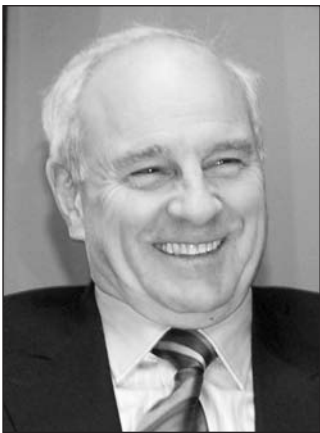
En matière de politique étrangère, ils ont servi de cadre pour nous opposer efficacement à la guerre en Irak, pour mener et remporter une bataille pour la ratification du Protocole de Kyoto, la ratification d'une entente sur la diversité culturelle et pour exiger le retrait des troupes canadiennes des zones de combat en Afghanistan en février 2009. Toutes ces préoccupations internationales du Québec étaient présentes à Ottawa, grâce au Bloc Québécois.

Nos travaux sur la citoyenneté nous ont permis de défendre l'identité québécoise avec toutes les nuances qui s'imposent, tout en affichant une solide détermination à faire du Bloc Québécois une organisation ouverte à la diversité et fidèle au nouveau visage du Québec. Notre campagne « Québécois sans exception » a porté ses fruits et notre parti compte maintenant plusieurs député(e)s issus de l'immigration, tandis que nous avons remporté des circonscriptions autrefois hors de portée de notre formation politique. Dorénavant, l'identité québécoise est présente à Ottawa, sans exception.

Les principes que nous avons adoptés sur l'éthique publique nous ont guidés au cours de toutes ces années où nous avons dû nous battre pour faire surgir la vérité, pour obliger les gouvernements à la transparence et à la reddition de comptes. C'est le Bloc Québécois qui a fait la démonstration que le gouvernement fédéral tentait de tromper la population à propos de l'ampleur des surplus budgétaires, qui a mis à jour les règlements et lois favorisant les paradis fiscaux, les subventions aux grandes pétrolières, les innombrables scandales de corruption, de même que les campagnes de propagande, y compris les commandites et Option Canada.

Nos principes de justice sociale ont fait du Bloc Québécois le premier défenseur des moins nantis, des gens ayant perdu leur emploi et qui ont dû faire face aux réformes de l'assurance-emploi, de même que des aînés qui avaient droit au Supplément au revenu garanti et qui ont été floués par Ottawa.

C'est à partir de ces principes et de ces propositions que le Bloc Québécois a fait la démonstration, au cours de toutes ces années, qu'il était l'unique défenseur de l'identité, des valeurs et des intérêts de la nation québécoise à Ottawa. À Ottawa, il y a un seul parti présent pour le Québec, c'est le Bloc Québécois.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Léonard'.

Jacques Léonard
Vice-président du Bloc Québécois

INTRODUCTION : OTTAWA DOIT PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES

LE BLOC QUÉBÉCOIS

1. Notre formation politique considère que seule la souveraineté permettra le plein épanouissement politique, culturel, économique et social du Québec. D'ici là, notre formation politique œuvre à obtenir des gains réels pour le Québec, de façon à préparer la souveraineté.

2. Avant la création du Bloc Québécois, aucun parti fédéral n'était en mesure de représenter la nation québécoise, les autres partis étant des représentants de la nation canadienne. La raison d'être du Bloc Québécois trouve donc ses assises dans l'existence même de la nation québécoise, que seule notre formation politique est à même de représenter pleinement à Ottawa.

RECONNAISSANCE UNANIME DE LA NATION QUÉBÉCOISE

3. Depuis les dernières décennies, le Québec a constamment été confronté au refus du Canada de reconnaître l'évidence, à savoir son existence comme nation.

4. Après de multiples tentatives, notre formation politique a forcé le jeu et a obtenu une telle reconnaissance de la Chambre des communes en novembre 2006. Le Canada est ainsi devenu le premier pays à reconnaître officiellement la nation québécoise. À partir de ce moment, les partis politiques de la Chambre des communes et de l'Assemblée nationale reconnaissent unanimement l'existence de notre nation. Cependant, nous sommes loin, pour l'instant, de la parole aux actes.

UNE OBLIGATION MORALE ET POLITIQUE

5. Comme l'affirmait le chef du Bloc Québécois le 24 novembre 2006 : « [...] *Le Bloc Québécois va s'assurer qu'il y ait des suites à cette reconnaissance.* » En effet, le gouvernement fédéral a maintenant l'obligation politique et morale de reconnaître la nation québécoise dans ses politiques et dans ses lois.

LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET FINANCIERS DU QUÉBEC

6. Au sein du Canada, la Constitution prévoit que le Québec est souverain dans certains domaines. Malheureusement, dans la réalité, ce pacte entre deux nations a depuis longtemps été violé, ce qui fait que le Québec n'est même pas maître de ses propres compétences constitutionnelles. La reconnaissance de la nation québécoise signifie que le gouvernement fédéral devra maintenant respecter ce pacte.

7. Sous le prétexte d'égalité entre les provinces, nous avons assisté depuis plusieurs années à des tentatives de réduire le poids politique du Québec et de limiter ses prérogatives. La reconnaissance de la nation québécoise doit s'accompagner de la reconnaissance et du maintien de son poids politique et de ses prérogatives nationales.

La raison d'être du Bloc Québécois trouve ses assises dans l'existence même de la nation québécoise.

Le gouvernement fédéral a maintenant l'obligation politique et morale de reconnaître la nation québécoise dans ses politiques et dans ses lois.

Il est dans l'intérêt stratégique de la nation québécoise de changer son mode de vie en l'axant fortement sur le développement durable.

En matière sociale, le Québec suit une voie différente du reste de l'Amérique du Nord.

LE RESPECT DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

8. Comme nation, le Québec a sa propre identité. Pour assurer son épanouissement, la nation québécoise doit pouvoir décider et implanter sa propre politique linguistique, sa propre politique d'intégration et posséder tous les outils nécessaires au développement de sa culture nationale, y compris le contrôle du secteur des télécommunications.

LES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

9. Le Canada est maintenant devenu une nation pétrolière, qui s'enrichit à partir de sa production d'hydrocarbures. À l'inverse, le pétrole appauvrit le Québec. Il est donc dans l'intérêt stratégique de la nation québécoise de changer son mode de vie en l'axant fortement sur le développement durable. Nous proposons que le Québec réduise sa dépendance au pétrole et, du même coup, que le Québec contribue à la lutte contre les changements climatiques, qu'il développe des technologies vertes et qu'il se donne une image de marque internationale. Pour être cohérent avec la reconnaissance de la nation québécoise, le gouvernement fédéral doit tenir compte de ses intérêts stratégiques et moduler ses programmes et ses lois en conséquence.

LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

10. Comme nation, le Québec a développé une économie qui a des caractéristiques propres, avec ses intérêts et ses valeurs. Aucune nation ne peut s'épanouir sans une économie florissante et le gouvernement fédéral a l'obligation de reconnaître ces différences et d'en tenir compte dans ses politiques et ses lois.

LES VALEURS SOCIALES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

11. En matière sociale, le Québec suit une voie différente du reste de l'Amérique du Nord. Ses lois du travail, ses nombreuses coopératives, ses programmes de congés parentaux, de garderies à coût modique, son économie sociale, ses frais de scolarité à bas coût en font la société qui partage le plus sa richesse. Depuis des décennies, le Québec a aussi beaucoup progressé en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces valeurs sociales sont au fondement de la nation québécoise et le gouvernement fédéral a l'obligation de reconnaître ces différences et d'en tenir compte dans ses politiques et ses lois.

LES ASPIRATIONS INTERNATIONALES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

12. Finalement, comme toutes nations, le Québec a ses propres intérêts et valeurs en matière de politique étrangère. Là encore, le gouvernement fédéral a l'obligation politique et morale de tenir compte de ses aspirations et de ses valeurs.

DE LA SUITE DANS LES IDÉES

13. Le Bloc Québécois a de la suite dans les idées et se donne donc le mandat de faire reconnaître la nation québécoise concrètement, dans les politiques et les lois du gouvernement canadien. Les partis politiques canadiens ne peuvent se contenter de reconnaître la nation québécoise seulement sur le plan symbolique. Il y a maintenant une obligation politique et morale à traduire cette reconnaissance en gestes concrets. Pour le Canada, il est temps de passer de la parole aux actes.

A. LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET FINANCIERS DE LA NATION QUÉBÉCOISE

A1. La situation politique et financière de la nation québécoise est fragilisée par son statut au sein du Canada. La nation québécoise doit en effet partager ses prérogatives financières et législatives avec le gouvernement d'une autre nation qui est majoritaire au Canada et lui abandonner la presque totalité du champ de la politique étrangère. Il va sans dire que la souveraineté du Québec, qui demeure l'objectif du Bloc Québécois, lui permettra de récupérer l'ensemble de ses capacités financières, législatives et de politique étrangère.

POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

A2. Au sein du Canada, la Constitution de 1867 représentait un compromis entre deux peuples fondateurs qui laissait au Québec la pleine compétence dans plusieurs domaines comme la santé, l'éducation ou les affaires sociales, par exemple. Ce pacte a depuis longtemps été violé par le gouvernement fédéral sur la base d'un pouvoir fédéral de dépenser qu'il s'est octroyé unilatéralement. Le Bloc Québécois n'aura de cesse tant qu'il n'aura pas obtenu l'élimination complète de ce pouvoir fédéral de dépenser dans les compétences du Québec. Entre-temps, il continuera d'exiger, pour le Québec, un droit de retrait avec pleine compensation financière et sans condition de tout programme fédéral dans les champs de compétence du Québec.

TRANSFÉRER LA TOTALITÉ DE LA TPS À QUÉBEC

A3. L'élimination du pouvoir fédéral de dépenser signifie que les revenus du gouvernement fédéral qui sont actuellement consacrés à des dépenses dans les champs de compétence du Québec devront lui être cédés. La totalité du champ de taxation sur les produits et services (TPS) ainsi qu'une partie du champ d'impôts sur le revenu d'Ottawa devront être transférés au Québec après négociation avec le gouvernement du Québec.

UNE DÉCLARATION DE REVENUS UNIQUE

A4. Le Québec perçoit déjà la totalité de la TPS pour le compte du gouvernement fédéral. Nous considérons que le Québec devrait aussi percevoir la totalité des impôts sur le revenu. Cela va de soi pour une nation, d'autant que la création d'une déclaration de revenus unique permettra des économies substantielles et évitera bien des désagréments aux citoyens québécois. Finalement, une telle avancée facilitera la transition du Québec vers la souveraineté.

TRANSFÉRER EN BLOC LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

A5. La maîtrise d'œuvre des programmes d'infrastructures a traditionnellement été confiée au Québec et aux provinces. Cependant, le gouvernement fédéral a souvent exigé des conditions inacceptables pour le Québec, ce qui a occasionné des retards et des pertes d'argent et d'énergie. Ottawa tente aussi d'imposer ses priorités au Québec par le biais de ces programmes. Pour éviter tous ces problèmes, le gouvernement fédéral doit transférer la totalité des sommes destinées aux infrastructures au gouvernement du Québec, et ce, sans conditions particulières.

Le Bloc Québécois n'aura de cesse tant qu'il n'aura pas obtenu l'élimination complète du pouvoir fédéral de dépenser dans les compétences du Québec.

Nous considérons que le Québec devrait percevoir la totalité des impôts sur le revenu.

Le Québec forme une nation, une nation minoritaire et, à ce titre, il est inacceptable de réduire son poids politique.

Sous les pressions énormes du déséquilibre fiscal, la dette publique de la nation québécoise et de plusieurs provinces a continué d'augmenter

MAINTENIR LE POIDS POLITIQUE DU QUÉBEC

A6. La nation québécoise est minoritaire au sein du Canada et son poids démographique est en déclin relatif. Cela signifie qu'à terme le réaménagement de la carte électorale fédérale tel qu'envisagé par le gouvernement conservateur réduira le poids politique du Québec au sein de la Chambre des communes. Ce principe serait acceptable si le Québec n'était qu'une province comme les autres. Cependant, le Québec forme une nation, une nation minoritaire et, à ce titre, il est inacceptable de réduire son poids politique¹. Le Bloc Québécois s'opposera à toute tentative allant en ce sens. On doit rappeler aux Québécoises et aux Québécois qu'au sein d'un Québec souverain notre poids politique sera de 100 %.

ABOLITION DU SÉNAT

A7. Le gouvernement conservateur a dans ses gènes réformistes une volonté très forte de réformer le Sénat canadien selon la formule dite du « triple E », ce qui signifie un Sénat égal, élu et efficace. Cette formule est complètement inacceptable pour le Québec, puisqu'un Sénat égal signifie la réduction du poids politique du Québec au sein du Sénat, tandis que des sénateurs élus, cela signifie une diminution du poids politique de la Chambre des communes et donc du Québec au sein du système politique fédéral. Le Bloc Québécois est plutôt en faveur de l'abolition du Sénat et, d'ici là, d'une diminution notable de son budget de fonctionnement.

ABOLITION DES ANACHRONISMES MONARCHIQUES

A8. Puisque des discussions ont cours sur le système étatique, le Bloc Québécois en profite pour réitérer sa position d'abolir le poste de Gouverneur général, de même que ceux de Lieutenant gouverneur, des anachronismes complètement décrochés de la réalité des Québécoises et des Québécois. La nation québécoise ne se reconnaît aucune allégeance à la Couronne britannique. À défaut de l'abolition de ces anachronismes monarchiques, le Bloc Québécois exigera une diminution notable de leurs budgets de fonctionnement.

UN DÉBAT SUR LES DETTES PUBLIQUES

A9. Au cours des neuf dernières années, le gouvernement fédéral a consacré 95 milliards \$ au remboursement de la dette nette du Canada. Pendant ce temps, sous les pressions énormes du déséquilibre fiscal, la dette publique de la nation québécoise et de plusieurs provinces a continué d'augmenter. Pourtant, en matière de gestion financière, le Québec et les provinces ont été beaucoup plus responsables que le gouvernement fédéral. De plus, la dette du Québec et celle des provinces coûtent plus cher, en termes relatifs, que celle d'Ottawa. Le Bloc Québécois exigera qu'un débat soit tenu sur cette question de la dette au sein d'un sous-comité des Finances spécialement formé à cette fin².

1. La Cour fédérale a statué, en mai 2004, que la carte électorale devait tenir compte de la représentation effective d'une population, qui dans ce cas était la nation acadienne. *Raïche c. Canada*, mai 2004.

2. Ce sous-comité pourra également étudier la question de la monnaie. Voir la section D.

B. L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

B1. Les fondements de l'identité québécoise sont l'histoire, les institutions, le territoire, la culture et la langue publique communs à l'ensemble de la nation québécoise. La reconnaissance de la nation québécoise impose donc à la Chambre des communes l'obligation politique et morale de tenir compte de ces fondements.

B2. Le Québec ne forme pas une société distincte, une sous-composante régionale de la nation canadienne ou une province comme les autres, comme l'affirment implicitement ou explicitement les documents officiels, les programmes ou les lois du gouvernement fédéral. Comme l'affirmait Gilles Duceppe dès 1991 : « *Nous ne sommes pas une société distincte. Nous sommes une nation distincte.* »

UNE NATION POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS, SANS EXCEPTION

B3. Il y a sept ans, le Bloc Québécois a adopté en Congrès une Déclaration de principes dans laquelle il affirmait :

« Le plein épanouissement de la nation québécoise se fonde sur l'existence et la promotion d'une identité nationale ; une langue commune, le français ; une culture et une histoire spécifiques ; et un territoire, celui du Québec³. »

« Il ne saurait y avoir de nation québécoise s'il n'existait pas, sur le territoire du Québec, une majorité de Québécoises et de Québécois francophones ayant une langue, une culture et une histoire spécifiques, qui fondent leur identité commune. Celle-ci doit continuer de s'épanouir dans le respect du pluralisme culturel qui existe au sein de la société québécoise⁴. »

B4. Ces lignes n'ont pas vieilli. Nous sommes et nous demeurons « Québécois sans exception ». Le « nous, Québécois » inclusif est aussi légitime que le « *we Americans* » de nos voisins du Sud. Selon nous, une telle approche, inclusive par définition, est parfaitement compatible avec l'histoire et la reconnaissance d'une majorité francophone au sein du Québec.

Les fondements de l'identité québécoise sont l'histoire, les institutions, le territoire, la culture et la langue publique communs à l'ensemble de la nation québécoise.

3. Bloc Québécois, *Déclaration de principes et orientations du Bloc Québécois*, texte adopté lors du Congrès du 28 au 30 janvier 2000.

4. Bloc Québécois, *idem*.

Les Québécoises et les Québécois de toutes origines ont la possibilité et le devoir de participer à la préservation de la langue française, à la diffusion et à l'enrichissement de la culture québécoise et à la poursuite de l'histoire commune.

Le Bloc Québécois n'aura de cesse que lorsque le Québec sera soustrait de la loi canadienne sur le multiculturalisme.

B5. Mais la nation québécoise ne forme pas un tout indifférencié, encore moins une mosaïque d'individus reliés entre eux par des liens ténus. Il existe en son sein une majorité, dont la langue et la culture contribuent fortement au caractère spécifique de l'identité québécoise, et dont les valeurs, partagées par l'ensemble de la société, s'enrichissent et évoluent grâce à l'apport de ceux et de celles qui viennent s'installer au Québec :

« Aussi, les Québécoises et les Québécois de toutes origines ont la possibilité et le devoir de participer à la préservation de la langue française, à la diffusion et à l'enrichissement de la culture québécoise et à la poursuite de l'histoire commune⁵. »

LA PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

B6. Depuis longtemps déjà, la nation québécoise s'est dotée d'une Charte de la langue française, communément appelée la « loi 101 ». Cette loi prévoit la primauté du français au Québec. Le français est donc la langue publique commune de la nation québécoise. Au Canada, c'est le bilinguisme qui est la politique officielle, tandis que dans la réalité quotidienne, c'est beaucoup plus souvent l'unilinguisme anglais qui prévaut.

B7. Pour le Québec, la loi 101 est absolument cruciale et aucune raison ne justifie que ses principes ne soient pas appliqués sur le territoire québécois, y compris dans la législation fédérale, si ce n'est que la Chambre des communes se refusait à reconnaître la nation québécoise jusqu'à novembre 2006.

B8. Dorénavant, Ottawa doit reconnaître dans les faits qu'au Québec, la langue publique commune, c'est le français. Le Bloc Québécois proposera des modifications faisant en sorte que les lois fédérales respectent les principes de la loi 101.

B9. Pour parachever complètement l'application de la loi 101, des modifications constitutionnelles sont nécessaires, mais la volonté politique d'effectuer de tels changements est nulle. Notre formation politique rappellera donc aux Québécoises et aux Québécois qu'au sein d'un Québec souverain la loi 101 pourra être appliquée intégralement sur l'ensemble du territoire québécois.

SOUSTRAIRE LE QUÉBEC DE LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME

B10. Il est normal pour une nation de déterminer elle-même sa politique d'intégration et de citoyenneté. À l'heure actuelle, la politique d'intégration et de citoyenneté canadienne est fondée sur le multiculturalisme, une idéologie qui pousse à la ghettoïsation et à la fragmentation sociale. Comme l'affirmait justement Julius Grey le 24 septembre 2007 : « [...] *Seule enclave francophone en Amérique, le Québec ne peut en aucun cas adopter le multiculturalisme comme idéologie.* »

Le Bloc Québécois n'aura de cesse que lorsque le Québec sera soustrait de la loi canadienne sur le multiculturalisme.

5. Bloc Québécois, *idem*.

B11. Pour que le Québec soit libre de déterminer lui-même sa politique d'intégration et de citoyenneté, des modifications constitutionnelles sont nécessaires, mais, comme nous l'affirmons plus haut, la volonté politique d'effectuer de tels changements est nulle. Notre formation politique rappellera donc aux Québécoises et aux Québécois qu'au sein d'un Québec souverain, la nation québécoise sera libre de déterminer elle-même sa politique d'intégration et de citoyenneté.

RAPATRIER LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

B12. Le secteur des télécommunications est central en matière de diffusion de la culture nationale. Comme le déclarait Lawrence Cannon alors qu'il était ministre des Communications à Québec en 1992 : « *Si les télécommunications sont importantes pour l'identité canadienne, elles prennent un caractère encore plus crucial pour la société québécoise dont les perspectives d'avenir sont plus exigeantes sur ce continent*⁶. »

B13. Le Bloc Québécois considère qu'il devient urgent pour le Québec de reprendre en main la gestion des télécommunications et de la radiodiffusion sur son territoire par le biais d'un organisme indépendant du gouvernement du Québec, mais conscient de la réalité québécoise. Le gouvernement du Québec, sur la base que le message transmis par le moyen des télécommunications était essentiellement culturel a, depuis Taschereau, toujours revendiqué le droit de gérer ses communications.

B14. Le Bloc Québécois proposera de déléguer le pouvoir de réglementation des télécommunications au Québec au moyen d'une « interdélégation administrative ». Cela permettra de rapatrier les pouvoirs en matière de télécommunications et de créer un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications (CQRT).

LES MÉDIAS ET LA CULTURE EN RÉGION

B15. Pour le gouvernement fédéral, le Québec est une région en soi. Cela va à l'encontre de la conception québécoise, où les régions font partie de notre identité. Le Bloc Québécois déplore le manque de moyens et de présence des médias et des organismes culturels dans les régions du Québec. Nous proposons que le futur CQRT et, à défaut, le CRTC actuel, adoptent des règles qui obligent les diffuseurs à accroître leur contenu régional, aussi bien en information qu'en culture. En outre, le Bloc Québécois soulignera la nécessité que les politiques et les lois fédérales prennent en compte les besoins des régions du Québec en matière culturelle. Pour redonner plus de moyens aux régions du Québec, le gouvernement fédéral ne doit pas pénaliser Montréal, mais plutôt accroître ses budgets globaux.

RECONNAÎTRE LA CULTURE QUÉBÉCOISE – LE CINÉMA

B16. Le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral et ses différentes agences doivent reconnaître l'existence du cinéma québécois, qui n'est pas une composante régionale du cinéma francophone canadien, mais bien un cinéma national.

Le Bloc Québécois considère qu'il devient urgent pour le Québec de reprendre en main la gestion des télécommunications et de la radiodiffusion sur son territoire.

Le Bloc Québécois soulignera la nécessité que les politiques et les lois fédérales prennent en compte les besoins des régions du Québec en matière culturelle.

6. Lettre aux ministres et députés fédéraux du 9 avril 1992.

Ottawa doit accepter un examen séparé des marchés québécois et canadien dans l'établissement d'une politique cinématographique

Le Bloc Québécois demande la reconnaissance d'une télévision nationale québécoise.

B17. Ottawa doit accepter un examen séparé des marchés québécois et canadien dans l'établissement d'une politique cinématographique afin que celle-ci corresponde aux différents défis auxquels font face le cinéma canadien et québécois.

B18. Le Bloc Québécois recommande également que les partenaires fédéraux de l'industrie cinématographique (ONF, Téléfilm, CRTC, CBC) travaillent de concert avec les partenaires québécois tels que la SODEC, qui détient une expertise irremplaçable.

B19. Enfin, il est nécessaire que Téléfilm Canada encourage la production cinématographique québécoise hors Montréal, non pas en réduisant son financement, mais en augmentant l'enveloppe globale destinée au cinéma.

B20. Puisque le cinéma québécois est en plein développement et fait face à d'autres défis que ceux du reste du Canada, notamment celui de faire sa place dans le monde, le Bloc Québécois est d'avis qu'il y a lieu de développer un nouveau fonds dont l'objectif sera de stimuler les coproductions étrangères en français. La coproduction a l'avantage de diminuer les coûts et d'augmenter la visibilité des productions. En outre, elle coïncide avec les objectifs de la Convention sur la diversité culturelle. Ce fonds pourrait être administré en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

LA TÉLÉVISION QUÉBÉCOISE

B21. En matière de télévision, les habitudes des Québécois diffèrent encore une fois nettement de celles des Canadiens et les organismes fédéraux devraient tenir compte de cette réalité. C'est pourquoi le Bloc Québécois demande la reconnaissance d'une télévision nationale québécoise, un soutien accru au financement des dramatiques et le développement et la diversité dans les secteurs d'affaires publiques et d'information.

PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

B22. Plusieurs lois fédérales font obligation au gouvernement de promouvoir l'identité canadienne. C'est le cas notamment des lois sur la radiodiffusion ou sur Patrimoine canadien. Maintenant que la Chambre des communes a reconnu officiellement la nation québécoise, plus rien ne s'oppose à ce que ces lois soient modifiées de telle sorte qu'elles exigent également que le gouvernement prenne en compte l'identité québécoise. Le Bloc Québécois déposera en Chambre un projet de loi omnibus visant à mettre à jour l'ensemble des textes législatifs en question.

C. LES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE : RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE AU PÉTROLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST DANS L'INTÉRÊT STRATÉGIQUE DU QUÉBEC

C1. Comme pour toutes les nations, il est dans l'intérêt stratégique du Québec de modifier son mode de vie et de l'orienter fortement selon l'impératif du développement durable. Il s'agit d'une nécessité pour préserver l'environnement, bien sûr, mais avec la menace des changements climatiques, il est de plus en plus clair qu'il s'agit aussi de sauver la planète telle que nous la connaissons. Nous proposons que le Québec réduise sa dépendance au pétrole et, du même coup, que le Québec contribue à la lutte contre les changements climatiques, qu'il développe des technologies vertes et qu'il se donne une image de marque internationale comme nation verte.

**Nous proposons que
le Québec réduise
sa dépendance
au pétrole.**

UNE NATION PÉTROLIÈRE ET UNE NATION NON PÉTROLIÈRE

C2. Il existe une distinction fondamentale entre les nations québécoise et canadienne : le Canada est une nation dont l'économie repose en bonne partie sur les hydrocarbures et en particulier sur le pétrole, tandis que le Québec est l'endroit dans le monde où, avec la Norvège, le pétrole compte la moins grande proportion du bilan énergétique. C'est ainsi que le pétrole enrichit le Canada, tandis qu'il appauvrit le Québec.

ABSENCE D'UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE AU PÉTROLE

C3. Cette distinction fondamentale explique en bonne partie pourquoi le Canada n'a toujours pas appliqué les principes du Protocole de Kyoto, un accord qui est maintenant renié par le gouvernement fédéral. Elle explique aussi pourquoi les politiques canadiennes favorisent l'industrie des hydrocarbures et pourquoi, contrairement à la plupart des pays occidentaux – y compris les États-Unis –, le Canada n'a pas de stratégie de réduction de sa dépendance au pétrole.

C4. La politique énergétique est un élément stratégique pour une nation. À la base de l'activité économique, l'énergie est également au centre des préoccupations environnementales et notamment de la lutte aux changements climatiques. Les intérêts stratégiques de la nation québécoise commandent la réduction de sa dépendance au pétrole. Le Bloc Québécois propose de réduire de moitié la dépendance du Québec en dix ans.

**La politique
énergétique est
un élément stratégique
pour une nation.**

TROIS RAISONS MAJEURES

C5. Trois raisons majeures nous poussent à réduire notre dépendance au pétrole :

1. la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec proviennent de la combustion de produits pétroliers et donc, pour réduire ces émissions et lutter contre les changements climatiques, le Québec doit réduire sa consommation de pétrole ;
2. l'importation de pétrole contribue de façon importante au déficit commercial et constitue un facteur relatif d'appauvrissement du Québec ;
3. l'application d'une stratégie de réduction de notre dépendance au pétrole contribuera à l'accélération durable de l'économie, constituant un facteur de prospérité dans toutes les régions du Québec.

C6. Le Bloc Québécois entend donc poursuivre sur tous les fronts une stratégie permettant au Québec de réduire sa dépendance au pétrole, ce qui correspond à ses intérêts stratégiques. Ottawa doit maintenant reconnaître que comme toute nation, le Québec a des intérêts stratégiques fondamentaux et qu'ils doivent être pris en compte.

LE PROTOCOLE DE KYOTO

C7. Le meilleur et le seul instrument international contraignant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre demeure le Protocole de Kyoto. Ce mécanisme, si ses principes étaient enfin implantés par le Canada, constituerait un puissant outil dans toute stratégie de réduction de la dépendance au pétrole.

UNE BOURSE DU CARBONE

C8. Le Bloc Québécois réitère donc sa volonté que les principes de Kyoto soit enfin mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- adoption d'une approche territoriale semblable à celle qui a permis à quinze pays souverains membres de l'Union européenne de s'entendre sur les objectifs et de les atteindre ;
- fixation de cibles contraignantes de réduction absolues des émissions de GES ;
- création d'une bourse du carbone à Montréal.

SERRER LA VIS À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

C9. Actuellement, les pétrolières paient moins d'impôt au Canada qu'au Texas. L'industrie des hydrocarbures a été nettement favorisée au Canada, puisqu'entre 1970 et 2000 elle a reçu des subventions directes de 66 milliards \$ d'Ottawa. Depuis lors, l'industrie pétrolière continue de recevoir un traitement fiscal avantageux d'Ottawa.

Le meilleur et le seul instrument international contraignant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre demeure le Protocole de Kyoto.

Actuellement, les pétrolières paient moins d'impôt au Canada qu'au Texas.

C10. Le gouvernement fédéral doit cesser de favoriser l'industrie pétrolière, notamment par des moyens fiscaux. Le Bloc Québécois est d'avis que le gouvernement fédéral doit imposer une surtaxe sur les profits de l'industrie d'extraction et de production de pétrole. Les recettes de cette surtaxe devront être consacrées à des mesures favorisant la réduction de la consommation de produits pétroliers au Canada.

UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE POUR LE QUÉBEC

C11. Le Bloc Québécois défendra la stratégie suivante pour favoriser la réduction de notre dépendance au pétrole.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

C12. La première étape, c'est l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui permettra soit de réduire la consommation de produits pétroliers, soit d'augmenter l'offre disponible d'énergie propre.

C13. Le Bloc Québécois est favorable à tout programme qui prévoit un incitatif financier pour la rénovation des maisons et des édifices à des fins d'efficacité énergétique et pour l'achat d'appareils de chauffage et d'appareils électroménagers à haut rendement énergétique.

C14. Nous allons également favoriser la création d'un fonds du gouvernement fédéral destiné à la recherche et au développement d'innovations techniques en matière d'efficacité énergétique. Ce fonds de recherche en efficacité énergétique devrait fonctionner à partir de contributions remboursables à l'image du défunt programme Partenariat technologique.

ABANDONNER LE MAZOUT

C15. Dans un contexte où le prix du mazout grimpe en flèche, l'occasion est belle de lancer une offensive qui permettra aux particuliers et aux entreprises d'abandonner ce carburant. Cette source d'énergie, en plus de constituer une importante source d'émissions de GES, contribue également à élargir le déficit commercial du Québec. Le Bloc Québécois militera pour que les programmes du gouvernement fédéral favorisent l'abandon du mazout et proposera un programme de conversion du mazout vers des sources d'énergie plus propres pour les particuliers et les entreprises.

UN TRANSPORT DES MARCHANDISES MOINS AXÉ SUR LE PÉTROLE

C16. Avec une augmentation annuelle de 2,8 %, la consommation de pétrole à des fins de transport des marchandises a presque doublé au cours des 10 dernières années. Le camion représente 92 % du pétrole effectivement consommé au Québec pour le transport des marchandises; le train et le transport maritime se partageant les 8 % qui restent.

C17. Comme le Bloc Québécois le soutient depuis des années, il faut réorienter le transport des marchandises par les voies ferroviaires et maritimes. Cette façon de faire permettra d'atteindre trois objectifs : diminuer la consommation de produits pétroliers; diminuer les émissions polluantes et désengorger les routes des camions.

L'amélioration de l'efficacité énergétique permettra soit de réduire la consommation de produits pétroliers, soit d'augmenter l'offre disponible d'énergie propre.

Le Bloc Québécois militera pour que les programmes du gouvernement fédéral favorisent l'abandon du mazout.

Il faut réorienter le transport des marchandises par les voies ferroviaires et maritimes.

C18. Pour atteindre ces objectifs, il faut mettre en place un réseau moderne et efficace d'infrastructures de transport collectif dans le domaine du transport des marchandises, en vue de permettre aux producteurs et aux transporteurs d'utiliser le mode le plus efficace et le plus économique.

C19. Le Bloc Québécois défendra les mesures suivantes :

- moratoire immédiat sur l'abandon et le démantèlement des voies ferrées;
- programme de soutien à la réfection des chemins de fer;
- levée immédiate de tous les obstacles fédéraux à la mise en œuvre de la politique maritime québécoise;
- mise en place d'infrastructures efficaces de transbordement pour faciliter l'utilisation de plus d'un mode de transport et pour limiter la prépondérance du camionnage;
- programme de soutien aux *pools* de transport, permettant à plusieurs entreprises d'utiliser le même camion et de limiter le nombre de ceux qui roulent à moitié vides.

C20. De plus, le Bloc Québécois exigera une réduction de 10 % de la consommation de carburant des camions de longue distance vendus au Canada d'ici 10 ans.

LE TRANSPORT PROPRE

C21. La meilleure façon de réduire la consommation de pétrole dans le domaine du transport des personnes, ce sont des systèmes efficaces de transport en commun. Toutes les sociétés de transport dans les agglomérations urbaines du Québec ont présenté des plans de développement à long terme de leur réseau. Le financement approuvé pour le développement du transport en commun ne permet de réaliser que 18 % des projets que ces plans contiennent. L'argent manque. Or, l'argent est à Ottawa. Le Bloc Québécois proposera un nouveau programme d'infrastructure fédéral entièrement consacré au financement des projets de transport en commun. Ce programme devra laisser la maîtrise d'œuvre au Québec et aux provinces.

C22. Le Bloc Québécois est favorable à l'adoption d'une réglementation obligatoire d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules neufs vendus au Canada, selon les standards les plus exigeants actuellement imposés ailleurs dans le monde. Cela représenterait une réduction de 20 % de la consommation des véhicules automobiles au Canada d'ici dix ans.

C23. Pour inciter les consommateurs à faire des choix efficaces et les constructeurs à proposer des modèles écoénergétiques, la mise en place d'incitatifs fiscaux est souhaitable.

L'ÉTHANOL CELLULOSIQUE

C24. Comme carburant de remplacement, l'éthanol cellulosique, qui peut être produit à partir des déchets agricoles et forestiers, est la filière qui doit être privilégiée et elle doit l'être dans chacune des régions du Québec.

La meilleure façon de réduire la consommation de pétrole dans le domaine du transport des personnes, ce sont des systèmes efficaces de transport en commun.

L'éthanol cellulosique est la filière qui doit être privilégiée dans chacune des régions du Québec.

D. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

UNE ÉCONOMIE NATIONALE DISTINCTE

D1. La nation québécoise a depuis longtemps développé des institutions économiques et sociales différentes du Canada et, plus largement, du reste de l'Amérique du Nord. Les lois du travail, la Caisse de dépôt et placement du Québec, les fonds syndicaux, les coopératives, les entreprises d'économie sociale ainsi que les programmes de conciliation travail-famille comme les garderies à bas coûts et le programme de congés parentaux en sont d'éloquents illustrations.

D2. L'économie québécoise est également distincte à bien des égards. L'importance du secteur manufacturier, partagé entre les industries traditionnelles et de haute technologie, est unique. De même, la force du Québec en aéronautique, en recherche pharmaceutique ou dans les technologies de l'information et en culture le distingue.

D3. Le Québec est l'endroit au Canada où il se fait le plus de recherche et développement et ce secteur d'activité est essentiel à son développement économique. Pour la nation québécoise, l'industrie forestière et l'agriculture sont plus que des secteurs économiques, ce sont les assises de régions qui font partie de l'identité québécoise.

D4. Le gouvernement fédéral a maintenant l'obligation politique et morale de tenir compte de toutes ces particularités.

ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE RICHESSE – LA DÉPENDANCE AU PÉTROLE

D5. En appliquant la stratégie du Bloc Québécois de réduction de sa dépendance au pétrole, le Québec pourrait accélérer la création de richesse de façon marquée et devenir un chef de file des technologies énergétiques propres.

UN DÉBAT SUR LA MONNAIE POUR NOS EXPORTATEURS

D6. Le Québec est une nation exportatrice. Les exportations québécoises sont de plus en plus tournées vers l'international et en particulier vers les États-Unis, et de moins en moins vers le Canada. À cet égard, l'instabilité de la monnaie canadienne, dont la valeur relative a augmenté brutalement au cours des dernières années, constitue la plus grande nuisance à laquelle l'économie québécoise a eu à faire face dans les dernières années.

D7. La monnaie canadienne est littéralement dopée par le cours des matières premières, en particulier celui du pétrole, et elle est en quelque sorte devenue un pétrodollar. Cela fait en sorte que la monnaie canadienne est de plus en plus déconnectée de la réalité économique du Québec, un importateur net de matières premières.

L'économie québécoise est distincte à bien des égards.

L'industrie forestière et l'agriculture sont les assises de régions qui font partie de l'identité québécoise.

D8. Il devient urgent que le Canada entreprenne un débat de fond, sans patriotisme déplacé, sur l'utilité de conserver la monnaie actuelle. Le Bloc Québécois demandera qu'un débat soit entrepris au sein d'un sous-comité des Finances créé à cette fin⁷. Il rappellera aux Québécois qu'un Québec souverain serait libre de choisir la monnaie qui lui convient le mieux.

L'ACHAT CHEZ NOUS

D9. En 2007, le gouvernement fédéral aura dépensé près de 50 milliards \$ en biens et services. Malheureusement, Ottawa n'a aucune politique claire prévoyant des achats préférentiels au Canada. Aux États-Unis, il y a longtemps que le Congrès a adopté le *Buy America Act*. Il est absurde que la Chambre des communes ne fasse pas de même. Le Bloc Québécois appuiera ou déposera lui-même un projet de loi sur les achats préférentiels au Canada.

SOUTENIR LES TECHNOLOGIES VERTES

D10. Pour donner une impulsion aux technologies vertes, les appels d'offres du gouvernement fédéral devraient inclure une modalité qui donne un avantage marqué aux produits verts.

L'INNOVATION

D11. La clé en matière d'économie manufacturière et du savoir, c'est l'innovation. En 2006, les gouvernements de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dépensaient en moyenne 0,82 % de leur PIB en financement des sciences, de la technologie et de la recherche. Dans le G-7, la moyenne se situe à 0,91 % du PIB. Au Canada, c'est 0,58 %, soit beaucoup moins que nos compétiteurs. La recherche est pourtant un des moteurs économiques les plus importants pour la nation québécoise. Le Bloc Québécois fera la promotion de toutes les initiatives amenant le financement gouvernemental à plus de 1 % du PIB.

D12. Des dépenses totales du gouvernement fédéral en science et technologie en 2004, le Québec, malgré toutes ses infrastructures et l'intensité de ses activités de recherche, n'a reçu que 20 %, tandis que l'Ontario en recevait une part de 55 %. De même, dans la région de la capitale fédérale, tous les centres de recherche fédéraux sont concentrés du côté ontarien, tandis qu'il n'existe aucun de ces centres du côté québécois. Le Bloc Québécois fera valoir les intérêts fondamentaux du Québec à recevoir sa part des dépenses fédérales en science et technologie.

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

D13. Dans les prochaines années, la concurrence des pays émergents ira en s'intensifiant, mettant en péril notre économie manufacturière. En plus de faire preuve d'innovation, nos entreprises devront améliorer leur productivité en renouvelant leur équipement. Le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de soutien en créant un fonds de contributions remboursables pour l'achat d'équipement de pointe. Le gouvernement devrait favoriser l'achat d'équipement qui augmentera l'efficacité énergétique.

Le Bloc Québécois fera valoir les intérêts fondamentaux du Québec à recevoir sa part des dépenses fédérales en science et technologie.

En plus de faire preuve d'innovation, nos entreprises devront améliorer leur productivité en renouvelant leur équipement.

7. Et pour la tenue du débat sur la dette.

SOUTENIR LES RÉGIONS FORESTIÈRES

D14. Depuis plusieurs années, le Bloc Québécois avertit le gouvernement fédéral que l'absence de soutien aux entreprises forestières pendant le conflit du bois d'œuvre allait amener une crise grave dans ce secteur. C'est malheureusement ce qui s'est produit. La crise a ensuite été amplifiée par la hausse brutale du dollar canadien. Le gouvernement fédéral porte une lourde responsabilité dans la crise qui frappe les régions forestières et il a le devoir d'y répondre.

D15. Le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral doit remettre sur pied un programme de soutien financier destiné à la diversification de l'économie des régions forestières. Les fonds de ce programme devraient être confiés au Québec et aux provinces qui le désirent.

SOUTIEN FISCAL AUX RÉGIONS EN CRISE DÉMOGRAPHIQUE

D16. Plusieurs régions québécoises sont présentement en déclin démographique. Des mesures énergiques sont nécessaires pour freiner l'exode des jeunes. Le Bloc Québécois considère que des mesures fiscales doivent être offertes aux entreprises et aux individus qui décident de s'installer dans les régions qui connaissent un déclin démographique.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

D17. Les membres de l'Union des producteurs agricoles ont manifesté leur intention de favoriser le concept de souveraineté alimentaire et de pousser les États à faire exception pour l'agriculture dans le commerce mondial, comme ce fut le cas pour la diversité culturelle. Le Bloc Québécois étudiera sérieusement cette avenue.

Le gouvernement fédéral doit remettre sur pied un programme de soutien financier destiné à la diversification de l'économie des régions forestières.

Des mesures fiscales doivent être offertes aux entreprises et aux individus qui décident de s'installer dans les régions qui connaissent un déclin démographique.

E. LES VALEURS SOCIALES DE LA NATION QUÉBÉCOISE

La nation québécoise se démarque en Amérique du Nord pour ses valeurs sociales progressistes.

Le refus du gouvernement fédéral d'offrir la pleine rétroactivité aux aînés qui ont été privés injustement des prestations de Supplément de revenu garanti constitue une profonde injustice.

Nous réitérons notre volonté de voir le gouvernement fédéral rembourser la caisse d'assurance-emploi jusqu'au dernier cent.

E1. Avec son taux de syndicalisation élevé, ses lois du travail progressistes, ses nombreuses coopératives, la force de son économie sociale, ses politiques de conciliation travail-famille et son réseau très dense d'activités, de programmes et de réseaux d'intégration des nouveaux arrivants, la nation québécoise se démarque en Amérique du Nord pour ses valeurs sociales progressistes.

E2. De plus, le Québec attache la plus grande importance à l'égalité entre les hommes et les femmes. Si nous pouvons constater des progrès très importants en matière d'égalité formelle et juridique, il en va tout autrement dans la réalité quotidienne des femmes. Sur la question du Supplément de revenu garanti, ce sont en grande majorité des femmes qui sont touchées. Ce sont aussi les femmes qui ont le plus de difficulté à accéder au régime d'assurance-emploi, tandis que la pauvreté a un effet bien plus important sur les femmes que sur les hommes.

E3. En reconnaissant la nation québécoise, le gouvernement fédéral doit aussi tenir compte de ses valeurs sociales.

L'IMPORTANCE DE CONTINUER LA LUTTE

E4. Dans la vie quotidienne, l'égalité des hommes et des femmes est loin d'avoir été atteinte. Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral reconnaisse cette réalité et qu'il finance à nouveau les groupes qui œuvrent en faveur de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

JUSTICE POUR NOS AÎNÉS

E5. Le Bloc Québécois considère que le refus du gouvernement fédéral d'offrir la pleine rétroactivité aux aînés qui ont été privés injustement des prestations de Supplément de revenu garanti constitue une profonde injustice. Les membres du parti conviennent de poursuivre la lutte jusqu'à ce que ces personnes aient obtenu justice.

REMBOURSER LA CAISSE D'ASSURANCE-EMPLOI

E6. Le Bloc Québécois s'est toujours opposé au pillage de la caisse d'assurance-emploi par les gouvernements successifs. Le principe à la base de ce régime est celui d'une assurance et non d'un impôt. Or, il faut constater que le gouvernement fédéral a pigé plus de 50 milliards \$ dans la caisse au cours des dernières années. Pendant ce temps, une proportion très importante des cotisants – et en particulier les femmes – n'ont pas accès à l'assurance-emploi. Nous réitérons notre volonté de voir le gouvernement fédéral rembourser la caisse d'assurance-emploi jusqu'au dernier cent.

UNE VASTE RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

E7. L'environnement économique, le marché du travail et l'évolution démographique ont beaucoup évolué depuis quelques années. L'économie exige de plus en plus des travailleurs qu'ils soient bien formés et spécialisés. Nous sommes passés d'une situation à taux de chômage élevé à une situation de pénurie de main-d'œuvre spécialisée, tandis que la proportion de la population active par rapport à la population totale ira en s'amenuisant dans les années à venir. Le Québec et le Canada doivent faire en sorte de maximiser le taux d'emploi de la population en âge de travailler.

E8. Le Bloc Québécois lancera donc un débat sur une vaste réforme qui fera passer à deux ans la durée maximale des prestations d'assurance-emploi et à 75 % du salaire, avec un maximum assurable de 55 000 \$. En échange, les prestataires auront l'obligation d'entreprendre une formation spécialisée. Les travailleurs qui refuseront cette formule continueront d'être couverts par le régime actuel. Cette réforme pourra être financée à partir des sommes affectées au remboursement de la caisse d'assurance-emploi.

DU RESPECT...

E9. Par ailleurs, il est inadmissible que des gens ayant travaillé pendant des décennies, ayant payé des impôts, des taxes et leurs cotisations à l'assurance-emploi et qui perdent leur emploi à un âge avancé, mais insuffisant pour prendre leur retraite, soient abandonnés par le gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois réitère sa volonté que le gouvernement fédéral crée un programme de soutien au revenu des travailleurs âgés qui ne sont plus en mesure de se replacer avant leur retraite.

... ET DE LA SOUPLESSE POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

E10. Les travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite ont beaucoup à offrir à la société. Le Bloc Québécois considère que le gouvernement doit procéder à une révision générale des lois et des programmes fédéraux de façon à permettre à ceux qui le souhaitent de continuer à travailler.

DES ATHLÈTES AUX COULEURS DU QUÉBEC

E11. Les manifestations sportives constituent une source de fierté pour les nations qui voient leurs représentants se dépasser après d'imposants sacrifices. Le Québec formant une nation, le Bloc Québécois considère que l'Équipe nationale du Canada devrait dorénavant faire une place à la nation québécoise, notamment en permettant aux athlètes qui le désirent d'arborer le drapeau national du Québec sur leurs uniformes. Le Bloc Québécois rappellera que, dans un Québec souverain, il y aura une Équipe nationale du Québec aux Jeux olympiques et aux autres manifestations sportives internationales.

Le Québec et le Canada doivent faire en sorte de maximiser le taux d'emploi de la population en âge de travailler.

Le Bloc Québécois réitère sa volonté que le gouvernement fédéral crée un programme de soutien au revenu des travailleurs âgés qui ne sont plus en mesure de se replacer avant leur retraite.

F. LES VALEURS ET LES INTÉRÊTS DE LA NATION QUÉBÉCOISE DANS LE MONDE

**La nation québécoise
a des valeurs et une
sensibilité qui lui
sont propres.**

**La nation québécoise
doit être en mesure
de s'exprimer de sa
propre voix dans les
forums internationaux
où sont discutés des
enjeux qui touchent
à ses compétences.**

F1. Au sein du Canada, la nation québécoise est contrainte par la Constitution de céder la presque totalité du champ de la politique étrangère au gouvernement fédéral. Ce qui est normal pour une province ne l'est pas du tout pour une nation comme le Québec, désireuse de parler de sa propre voix dans le monde.

F2. La nation québécoise a en effet des valeurs et une sensibilité qui lui sont propres. Les immenses manifestations contre la guerre en Irak l'ont d'ailleurs démontré clairement. Par ailleurs, comme nation francophone en Amérique, le Québec attache une importance particulière à son rayonnement culturel. De plus, le Québec a tissé des liens particuliers avec l'Europe aussi bien aux plans économique que culturel ou scientifique. Ces valeurs, cette sensibilité et ces liens particuliers doivent être pris en compte par le gouvernement fédéral.

UNE VOIX POUR LE QUÉBEC

F3. Après des années d'effort, le Québec a réussi à obtenir un siège de plein droit au sein de la Francophonie, dans les domaines de sa compétence. Au cours de la campagne électorale fédérale de 2005-2006, le chef conservateur, Stephen Harper, a promis d'offrir au Québec une voix à l'UNESCO selon le modèle de la Francophonie. Cette promesse a été trahie puisque le Québec n'a obtenu aucun siège de plein droit et ne peut s'exprimer que dans la mesure où il adhère à la position canadienne. Le Bloc Québécois refuse d'accepter une pareille tromperie.

F4. La position du Bloc Québécois, inspirée de la doctrine Gérin-Lajoie, est la suivante : la nation québécoise doit être en mesure de s'exprimer de sa propre voix dans les forums internationaux où sont discutés des enjeux qui touchent à ses compétences. Par ailleurs, nous rappellerons aux Québécoises et aux Québécois que seule la souveraineté permettra à la nation québécoise de défendre pleinement ses intérêts, ses valeurs et son identité dans les forums internationaux.

UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

F5. Le Québec n'est pas une nation belliciste. Les Québécoises et les Québécois sont prêts à participer à des interventions militaires justifiées et sanctionnées par les Nations-Unies, mais ces interventions doivent intervenir en tout dernier recours. Le Bloc Québécois rejette les interventions unilatérales, ainsi que les discours et les attitudes bellicistes à l'image des déclarations du premier ministre Harper au sujet de l'intervention d'Israël au Liban en 2006.

LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

F6. La nation québécoise est très attachée au respect des droits humains fondamentaux. Ainsi, le Canada a l'obligation de tout faire pour combattre l'usage de la peine de mort dans le monde et de tenter d'y soustraire tout citoyen canadien ou d'une autre nationalité. Il s'agit d'un impératif moral. De même, le Canada a l'obligation de combattre l'usage de la torture dans le monde, y compris en prenant des décisions relatives au statut de réfugié, à la sécurité ou lors d'un transfert de prisonnier. Finalement, le gouvernement fédéral a l'obligation de prendre des mesures – y compris des mesures judiciaires – contre les entreprises canadiennes qui se rendent complices de violations des droits humains à l'étranger.

LES DÉPENSES MILITAIRES : C'EST ASSEZ !

F7. Depuis plusieurs années, le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il énonce sa politique étrangère et de défense. Des années plus tard, le Canada n'a toujours pas une telle politique. Pourtant, sans savoir où l'on va, les gouvernements ont procédé à d'importantes hausses des dépenses militaires. Ainsi, de 1997 à 2007, les dépenses militaires ont augmenté de 79 %. Cette attitude est complètement irresponsable. Malgré cela, devant les besoins évidents de l'armée et pour ne pas mettre inutilement en danger les soldats, le Bloc Québécois a accepté des hausses des dépenses militaires. Les membres du Bloc Québécois considèrent qu'il faut maintenant cesser d'augmenter les dépenses militaires jusqu'à ce que le gouvernement énonce une politique étrangère et de défense qui justifierait de telles augmentations.

SE RECENTRER SUR LE RÔLE DU MAINTIEN DE LA PAIX

F8. La nation québécoise a depuis longtemps affiché sa préférence pour un rôle de maintien de la paix dans la politique étrangère. Le Bloc Québécois fera en sorte que la politique étrangère soit recentrée sur ce rôle.

LE RESPECT DU FRANÇAIS DANS L'ARMÉE

F9. Depuis des décennies, la langue française est bafouée au sein de l'armée canadienne. La fermeture du Collège Saint-Jean, le non-respect de la *Loi sur les langues officielles*, puis l'abandon de normes minimales par le gouvernement Harper et le rapport de l'ombudsman de l'armée font en sorte que la situation semble se dégrader plutôt que de s'améliorer. Le Bloc Québécois trouve déplorable cet état de situation et il fera d'intenses pressions pour corriger la situation. Le Bloc Québécois rappellera aux Québécoises et aux Québécois que dans un Québec souverain, la langue de l'armée sera le français.

LE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-EUROPE

F10. Le Bloc Québécois a proposé dans le passé que le Québec conclue un traité de libre-échange avec l'Union européenne, ce qu'il sera libre de faire lorsqu'il sera souverain. C'est dans l'intérêt de la nation québécoise de resserrer toujours davantage ses liens avec l'Europe. Le Bloc Québécois appuie donc toute négociation en vue de conclure un traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Le Bloc Québécois est également en faveur d'une Zone de libre-échange des Amériques, mais s'oppose à la stratégie actuelle du Canada de conclure des ententes bilatérales sans clauses sociales et environnementales minimales.

Il faut maintenant cesser d'augmenter les dépenses militaires jusqu'à ce que le gouvernement énonce une politique étrangère et de défense qui justifierait de telles augmentations.

C'est dans l'intérêt de la nation québécoise de resserrer toujours davantage ses liens avec l'Europe.

**Le Bloc Québécois est
en parfait désaccord
avec l'approche
militariste du
gouvernement
conservateur dans les
territoires arctiques.**

UNE POLITIQUE RÉALISTE EN ARCTIQUE

F11. Le Bloc Québécois est en parfait désaccord avec l'approche militariste du gouvernement conservateur dans les territoires arctiques. Les membres de notre parti préconisent plutôt une approche de coopération internationale faisant une place importante aux communautés inuites.



WWW.BLOCQUEBECOIS.ORG